




Le coin des enfants p. 2

Et si on parlait de... p. 2-3

Votre secteur p.4
Infos et
nouvelles



Depuis le 16 Octobre 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération est devenue Autorité Organisatrice de l'accueil du Jeune Enfant. Cette nouvelle responsabilité, créée par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, vise à améliorer l'organisation de l'accueil du jeune enfant (0-3 ans) en France.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) pour construire une politique d'accompagnement global et qualitative répondant aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents.

En termes de Petite Enfance, Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce les quatre compétences suivantes :

- *Réalisation d'un état des lieux Petite Enfance des services proposés aux familles et enfants,*
- *Planification du développement de l'offre d'accueil des 0-3 ans,*
- *Administration des relais petite enfance,*
- *Accompagnement du développement de la qualité de l'accueil auprès de la communauté éducative des 0-3ans.*

Un groupe de travail technique représentant les communes et les professionnels Petite Enfance du territoire va être constitué pour construire des propositions concrètes (formation, colloque, journée à thème, journée interconnaissance...) qui pourront vous être proposées dans les années à venir.

Je vous souhaite de très belles fêtes et une heureuse année 2026, qui s'annonce riche professionnellement.

**Thierry Simelière, Vice-président
Cohésion sociale, Familles, Santé, CTG**

Journée de cohésion « ensemble jouons la nature » Retour sur une matinée



Le samedi 20 septembre dernier, une cinquantaine d'assistants maternels ont répondu présents à l'invitation du Relais Petite Enfance pour participer à la matinée de cohésion « Ensemble jouons la Nature ». Le site panoramique de la maison de la Baie était propice à la pratique d'ateliers découvertes, comme la musique buissonnière, la fabrique de cosmétiques naturels ou un escape game grandeur « nature ».

Après la fête des 10 ans du Relais, le service Relais Petite Enfance de l'agglomération ne pouvait pas en rester là ! Et l'idée à germer : préparer un autre temps festif pour les professionnels de l'accueil individuel du territoire.

Une idée que les animatrices ont bien fait de mettre en œuvre car les retours sont très positifs.

« Le site est magnifique et les ateliers très sympas ». témoigne une participante.

« Merci beaucoup, je n'étais pas très

motivée mais je ne regrette rien, au contraire », commente une autre.

« Excellent moment permettant de faire des rencontres et les ateliers proposés étaient tous très intéressants ! A reconduire en espérant que le soleil soit au rendez-vous pour pouvoir faire le pique-nique ! », rajoute une troisième.

Moment hors du temps, Bravo, sensationnel, autant de petits mots recueillis, qui encourage l'équipe à renouveler l'expérience. A très vite donc !

Le coin des enfants

Elles ont testé pour vous...

Les bouteilles à odeurs



De tous les sens, l'odorat est l'un des premiers à se développer chez l'enfant. À la naissance, il guide le bébé vers sa mère, l'aide à reconnaître des repères familiaux et participe à la construction du lien d'attachement.

Plus tard, lorsque l'enfant est accueilli chez un.e assistant.e maternel.le, ou en crèche, la présence d'objets olfactifs familiaux, comme un doudou, peut renforcer ce sentiment de sécurité. Ce lien sensoriel constitue une base solide pour le développement émotionnel de l'enfant, en lui permettant de se sentir en confiance pour découvrir le monde.

Ainsi, proposer des activités simples permettent de soutenir activement le développement de l'odorat. Des bouteilles, ou boîtes à odeurs fabriquées maison contenant des plantes ou des éléments naturels peuvent aussi l'amuser et l'éveiller.

Avec de petites bouteilles plastiques transparentes (c'est aussi visuel) que vous trouverez à la perceuse (petit foret), vous pouvez fabriquer des bouteilles à odeurs.

- Dans chaque bouteille percée eu préalable, placer un ingrédient odorant (lavande, menthe, romarin, basilic, verveine, cannelle, thym, gingembre, écorce d'orange, citron ou clémentine...) ou des éléments naturels (pommes de pins, écorces, feuilles des sous-bois, herbe fraîchement coupée, fleurs odorantes...).
- Visser bien le bouchon.
- Agiter la bouteille sous le nez : l'odeur emprisonnée à l'intérieur se libère par les petits trous.

Réutilisable à l'envi en changeant le contenu ! L'enfant peut de lui-même expérimenter différentes odeurs, s'attarder sur une préférence, repousser ce qui l'incomode...

Privilégiez les odeurs naturelles et douces ; l'odorat du tout-petit est encore en développement et sature facilement.

De bonnes expériences olfactives en perspective !

Qualité d'accueil du Jeune Enfant Le nouveau référentiel en quelques points

Le 2 juillet dernier a été publié le référentiel national de qualité d'accueil du jeune enfant. Bâti sur les croisements de tous les regards, professionnels, parents, élus, universitaires, gestionnaires de structures d'accueil, il définit les pratiques attendues dans l'ensemble des modes d'accueil, en se basant sur les grands textes nationaux et internationaux consacrés aux droits de l'enfant.

Voici en quelques points, quelques pratiques à retenir.



Accueillir les pleurs de l'enfant plutôt que les ignorer ou les empêcher

Les pleurs (seule capacité d'expression du bébé), peuvent traduire différents états, émotions chez l'enfant comme : un inconfort (froid/chaud/bruit), une douleur, un stress, une tension, la faim/la soif, la fatigue, un besoin de réconfort, etc.

Pas des caprices

L'enfant ne fait pas de caprice car il n'en a pas la capacité neuronale, son cerveau étant encore immature.

Ne pas laisser le bébé pleurer

A cet effet, le professionnel se doit de prendre en considération et d'accueillir les pleurs de l'enfant. En cherchant à identifier les causes de ces pleurs, l'adulte ajuste sa posture affective et son comportement en réponse avec « tendresse et empathie ».

Sans chercher à faire cesser les pleurs, il propose le « câlin réconfort » à l'enfant en lui ouvrant ses bras. Pour autant, l'idée que l'enfant « s'habitue aux bras » est fautive. Il développera au contraire un « attachement sécurisé » (cf théorie de Bowlby) indispensable à son développement psychoaffectif harmonieux.

Se questionner face aux pleurs répétés

Lorsque ceux-ci se répètent, le professionnel tente d'en identifier les raisons en lien avec la famille.

Cadre, repères et interdits en toute bienveillance

Cadrer pour sécuriser, pas pour discipliner

Offrir un cadre bienveillant à l'enfant, lui permet d'évoluer et d'explorer de façon sécurisante sur le plan psychomoteur et affectif. En ce sens, la discipline ou encore le retour au calme ne constituent pas des objectifs.

Communication non violente

En posant le cadre de façon bienveillante et sécurisante, l'adulte communique de façon non violente, sans cris, injonction ou humiliation ou encore punition.

Tétines et doudous à disposition de l'enfant tout au long de la journée !

Les doudous et tétines n'existent pas forcément dans tous les foyers, en fonction de la culture, de l'enfant, de la famille. Pour rappel, le doudou ou tout autre objet dit « transitionnel » selon la théorie de Winnicott, a pour vocation à rassurer et à réconforter l'enfant. En outre, il permet de faire le lien et d'assurer une transition entre le lieu d'accueil et sa famille.

Le doudou : accès libre à l'enfant tout au long de la journée

De fait, l'enfant doit pouvoir y accéder de façon autonome ou spontanément pour les plus petits et ce, tout au long de la journée.

La tétine oui, mais pas en permanence

La tétine peut être un réconfort pour l'enfant et/ou répond à un besoin de succion (parfois très important pour certains enfants). Néanmoins, elle n'encourage pas son expression orale. Aussi, le professionnel l'encourage dans les situations de veille et d'interactions, à la poser afin d'initier l'échange oral.

La tétine et/ou le doudou ne se substitue pas au câlin et au réconfort de l'adulte

En complémentarité ou non, la « disponibilité et la présence » de l'adulte à l'enfant est essentielle, l'objet peut rassurer l'enfant, mais ne doit pas remplacer le fait de le consoler quand il est en détresse.

Par exemple : vouloir faire cesser un pleur (l'expression d'une émotion) en obstruant la bouche de l'enfant.



Par ailleurs, l'usage de la communication positive facilite la compréhension par l'enfant tout en lui laissant le temps de la compréhension de la règle.

Par exemple : « je t'invite à marcher plutôt que ne courre pas ».

Cohérence du cadre

Il est important de questionner régulièrement la cohérence du cadre : pourquoi telle ou telle règle, tel interdit ? Leur nombre ? « Répondent-ils à un besoin de l'adulte ou de l'enfant ? ». Sachant que le cadre peut évoluer, sont-ils/elles vraiment nécessaires aujourd'hui ?

Respect des besoins fondamentaux de l'enfant

Le tout-petit a des besoins et des droits fondamentaux qu'il convient de prendre en compte pour poser le cadre comme : se mouvoir, courir, crier, jouer, exprimer une émotion, être accompagné pour ses actes de vie quotidiens, s'alimenter, s'habiller, se chausser, l'aider à m'apaiser, être câliné, etc.



En conclusion, l'enfant a tout autant de droits que l'adulte dans le respect de sa petite personne et de sa vulnérabilité.

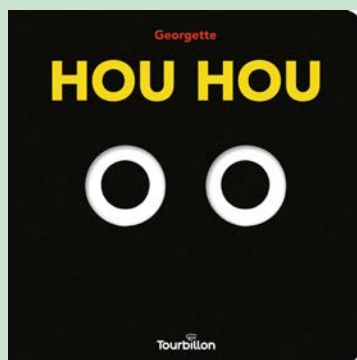
Pour aller plus loin :

<https://solidarites.gouv.fr/tout-savoir-sur-le-referentiel-national-de-la-qualite-daccueil-du-jeune-enfant>

Coup de cœur des assmats 2025

Pour sa 4^{ème} édition, le prix coup de cœur des assistants maternels a regroupé 28 professionnelles.

Quinze d'entre elles ont bénéficié d'une formation durant deux matinées. Avec Stéphanie Picaud, les professionnelles ont été amenées à voyager au travers les lectures, à découvrir la lecture plaisir et comprendre les spécificités du jeune public. Les treize autres avaient déjà été formées sur les précédentes années et souhaitaient poursuivre l'action.



©Editions Tourbillon

Elles ont donc toutes expérimenté auprès des enfants en accueil les douze livres sélectionnés par les bibliothécaires du réseau des médiathèques. Durant deux mois, les participantes ont noté leurs observations sur un livret, et attribué des « cœurs », contribuant à l'élection de trois ouvrages « coups de cœur ».

Cette année, certaines assistantes maternelles ont eu la chance de partager un temps d'éveil avec Clémence Pollet, une illustratrice

faisant partie de la sélection des livres. Cette matinée a été l'occasion pour l'illustratrice de partager sa méthode de pochoirs pour créer ses livres. Les enfants ont participé à la construction d'une œuvre collective qui a été présentée au salon du livre de Ploufragan. C'est aussi à ce moment-là que les trois livres coups de cœur des assmats ont été dévoilés !



©Didier Jeunesse

©Didier Jeunesse



Ces coups de cœur sont ensuite valorisés par des temps de lecture soit en atelier d'éveil du relais, soit par des animations des bibliothécaires. Les sélections et les lauréats seront identifiables en médiathèques par un sticker.

INFO METIER

Information Métier

Interdiction des écrans pour les - de 3 ans : une avancée majeure

Depuis le 3 juillet 2025, une nouvelle loi interdit l'exposition aux écrans pour les enfants de moins de 3 ans dans tous les lieux d'accueil de la petite enfance : crèches, micro crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles et gardes à domicile. Cette mesure vise à protéger le développement cognitif, émotionnel et social des tout-petits, en évitant les effets néfastes d'une surexposition précoce aux écrans. Un arrêté ministériel encadre cette interdiction, accompa-

gné d'une campagne nationale de sensibilisation et de messages dans le carnet de santé.

[Protection de la petite enfance : publication de l'arrêté interdisant l'exposition des enfants de moins de 3 ans aux écrans dans les lieux d'accueil du jeune enfant | solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr/la-protection-de-la-petite-enfance/publication-de-larrete-interdisant-l'exposition-des-enfants-de-moins-de-3-ans-aux-ecrans-dans-les-lieux-daccueil-du-jeune-enfant)

L'attestation d'honorabilité :

Une nouvelle exigence pour la petite enfance

Depuis le 1er octobre 2025, toute personne intervenant auprès des jeunes enfants doit présenter une attestation d'honorabilité.

Cette obligation concerne les professionnels, les bénévoles, mais aussi toute personne âgée de plus de 13 ans, qu'elle soit majeure ou mineure, dès lors qu'elle est en contact avec les enfants dans le cadre de l'accueil chez une assistante maternelle. La demande se fait en ligne sur honorabilite.social.gouv.fr, et doit être datée de moins de 6 mois. Elle doit être renouvelée [tous les 3 ans pour les salariés et bénévoles, et tous les 5 ans pour les assistants maternels ou familiaux](https://solidarites.gouv.fr/la-protection-de-la-petite-enfance/publication-de-larrete-interdisant-l'exposition-des-enfants-de-moins-de-3-ans-aux-ecrans-dans-les-lieux-daccueil-du-jeune-enfant) et présentée lors de l'agrément ou de tout contrôle.

A vos agendas !

Balade buissonnière avec
Erwann L'hermenier



A votre demande, cette année encore, Erwan reviendra enchanter petites et grandes oreilles lors d'une balade buissonnière suivie d'un concert de musique verte. Date à venir !

l'analyse des pratiques

Les séances d'analyse des pratiques professionnelles se poursuivent en 2026, toujours avec Hélène Béroul, psychologue et éducatrice de jeunes enfants.

Lors de ces réunions, vous pourrez échanger entre pairs sur des situations qui vous questionnent, vécues avec les enfants accueillis et leurs familles. Avec l'accompagnement d'Hélène, vous essaierez de comprendre ce qui se joue dans ces situations vécues, les besoins de chacun, pour pouvoir prendre du recul et ajuster votre positionnement professionnel.

Prochaines dates :

Les 13 janvier et 24 mars, de 19h45 à 21h45, au Centre Social La Puce à l'Oreille. Venez découvrir une séance !

Actualités de votre antenne

Les pieds nus avec Myriam De nouvelles sensations pour le tout-petit



Dans le cadre de son stage de six semaines au sein du Relais Petite Enfance de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Myriam, étudiante EJE, a animé un parcours sensoriel pieds nus le 17 novembre dernier. Cette activité s'inscrit dans son projet scolaire visant à favoriser l'exploration libre et sensorielle des jeunes enfants.

Marcher pieds nus permet de développer l'équilibre, la conscience corporelle et la motricité naturelle. Elle a souhaité au travers de cet atelier d'éveil, vous sensibiliser aux bienfaits de cette pratique. En effet, les chaussures rigides ou les vêtements trop serrés peuvent freiner les acquisitions motrices.

Le choix de vêtements adaptés est donc essentiel. Il en va de même pour les

chaussettes qui peuvent limiter les appuis et provoquer des glissades. On pense souvent, à tort, que les enfants risquent d'attraper froid en marchant pieds nus. Pourtant, les professionnels de santé, notamment les pédiatres, s'accordent à dire que ce n'est pas fondé. Au contraire, il est conseillé de laisser les jeunes enfants marcher pieds nus jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans afin de ne pas freiner le développement naturel de leurs pieds et de soutenir leur croissance motrice.

Pour aller plus loin :

<https://activite-montessori.fr/parcours-pieds-nus-sensoriel-quels-sont-les-bienfaits-pour-la-sante/>

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/marcher-pieds-nus-cest-le-pied-parmonique-busquet/>

Saint-Brieuc Armor Agglomération, 5, rue du 71ème R.I. CS 54403, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2 Directeur de la publication Ronan Kerdraon Responsable de la publication Karine Rondeau Rédacteurs Isabelle Rebourgeard, Isabelle Urbaniak, Roxane Rouillé, Laetitia Elie Impression Roudenn Grafik Diffusion service Relais Petite Enfance Saint-Brieuc Armor Agglomération Editeur Saint-Brieuc Armor Agglomération Crédits photos Saint-Brieuc Armor Agglomération, archives personnelles Isabelle Rebourgeard



Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, financé par Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Caisse des Allocations Familiales.

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr

